



Motion STATUT

Les Ingénieurs des TPE réunis en congrès les 11 et 12 décembre 2003,

PRENNENT ACTE du projet ministériel de réforme statutaire issu de la concertation approfondie avec le SNITPECT menée au premier semestre 2003, ainsi que des engagements successifs du ministre de l'équipement et de la direction du personnel, des services et de la modernisation, de faire aboutir cette réforme dès 2004 ;

RAPPELLENT cependant toutes leurs revendications complémentaires défendues par le SNITPECT pour que cette réforme constitue une véritable reconnaissance au niveau juste et légitime, notamment :

- ▶ une durée du 1^{er} niveau de grade de 30 ans et non 31 ans,
- ▶ un gain de 6 mois dans le reclassement de l'ancien au nouveau grade de ITPE,
- ▶ le maintien de la NBI 40 en complément du dernier échelon (IB 1015) du 2^{ème} niveau de grade,
- ▶ l'échelon terminal HEB nécessaire pour le 3^{ème} niveau de grade, notamment afin d'assurer la parité avec le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, pour garantir les flux alternants inter-fonctions publiques ;

EXIGENT que, dans tous les cas, la réforme et sa mise en œuvre garantissent un progrès de rémunération pour chacun, sans exception ;

FUSTIGENT la réforme des retraites qui notamment privera les ITPE retraités des mesures de revalorisation statutaire ;

EXIGENT AVEC FORCE que cette réforme statutaire, aboutie dans le sens revendiqué et négocié, soit mise en œuvre dès l'année 2004 conformément aux engagements pris, et donc que le projet de décret statutaire soit soumis sans attendre à l'avis du CTPM de fin d'année 2003, fixé fin janvier 2004 et **qui ne saurait être reporté au delà** ;

REAFFIRMENT leur profonde détermination pour que les échéances promises soient tenues, pour la reconnaissance au niveau juste et légitime de leurs qualifications et compétences ainsi que des fonctions et responsabilités exercées, eu égard à l'ensemble des corps des fonctions publiques ;

DENONCENT les prétextes dogmatiques opposés à la réforme statutaire dans le cadre des réunions interministérielles ;

DECIDENT de prolonger et d'élargir sans attendre les actions, adaptées et ciblées, pour démontrer leur détermination collective à aboutir :

- ▶ en manifestant immédiatement auprès de la Fonction Publique et du Budget,
- ▶ en boycottant immédiatement toutes les réflexions et réunions internes liées à la modernisation et à la réforme de l'Etat,
- ▶ en préparant l'information des élus quant à la réalité et aux risques de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, en vue d'une mise en œuvre à compter de mi janvier faute de l'inscription à l'ordre du jour du CTPM fin janvier de la réforme statutaire telle que revendiquée et négociée ;

DONNENT TOUS POUVOIRS au Bureau National pour la mise en œuvre de ces actions, et à la Commission Exécutive pour décider de mettre en oeuvre toute autre action complémentaire qui s'avérerait nécessaire pour la concrétisation de leurs orientations, engagements et revendications.